Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260122-2026_004-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-004
CONSEIL MUNICIPAL 15/01/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 14
Nombre de suffrages exprimés Pour : 14 Contre : Abstentions :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. MAILLARD Michel.

Etaient présents :
M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, M. VALLEE Jean-Luc, Mme FOURCINAIS Annick, M. GUY Fabrice, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, Mme MONNIER Delphine, Mme DELANOË Anaïs, Mme MONNERIE Laêtitia

Procurations pour absents :
Mme GRÉ Estelle pouvoir à Mme COLLAS Céline

Date de convocation
09/01/2026

Était absent(e) et excusé(e) :
M. POSTIC Yann, Mme GRÉ Estelle,

A été nommé(e) comme **secrétaire** de séance : M. VALLEE Jean-Luc

2026-004 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de l'école de DOURDAIN, dont le coût prévisionnel d'un estimatif au stade études à 394 300€ HT.
Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la DSIL 2026

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PROJET HT		**394 300€**
AUTO-FINANCEMENT	20%	79 000€
AIDE FOND VERT ESTIME	14.60%	57 580€
DSIL 2025 ACCORDE	25.36%	100 000€
DETR 2026 DEMANDE	40%	**157 720€**

Vu l'avis favorable de la commission élargie du 20 janvier 2025,
Vu la délibération du 27 janvier 2025,
Vu le plan de financement prévisionnel de 2026,
Considérant l'attribution de la DSIL 2025 d'un montant de 100 000€,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le plan de financement pour 2026
Dit que les crédits seront inscrits au budget 2026 de la commune
Autorise M. le maire à solliciter les subventions au titre de la DETR 2026
Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260122-2026_004-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 15/01/2026
Le Maire,
M. MAILLARD Michel

La secrétaire de séance